

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 16 octobre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h50), Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc (arrivé à 19h10), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme VAGINAY Hélène, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Colette LEBEAU (Maizilly).

N°2025/N°191

OBJET : ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE 2 FLEUVES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- les articles L. 1521-1 et suivants relatifs aux Sociétés Publiques Locales,
- l'article L. 5211-5 concernant les compétences des établissements publics de coopération intercommunale,
- l'article L. 2253-1 pour les prises de participation des communes et intercommunalités dans des sociétés,

Vu le projet de statuts de la SPL2F (2 fleuves), transmis aux membres de l'assemblée,

Considérant que la SPL2F a pour objet d'accompagner ses adhérents/actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales et de développement urbain, de cohésion territoriale et de soutien à l'aménagement et à la revitalisation des territoires ruraux. Elle exercera son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires publics, dans le respect du principe du « in house » (article L. 1521- 1 CGCT),

Considérant que la communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté a intérêt à participer à cette société afin de bénéficier de ressources en ingénierie dont elle ne dispose pas et de l'accompagner dans des projets structurants,

Considérant que le capital social de la SPL est fixé à 225 000€ minimum, et que la communauté est invitée à y souscrire à hauteur de 27 actions de 500€ soit 13 500 € maximum (cette somme pourra être réduite à 13 000 € selon le nombre d'adhérent), représentant 6% du capital,

Considérant qu'il convient d'autoriser la prise de participation et d'habiliter le Président à signer tous actes relatifs à cette opération,

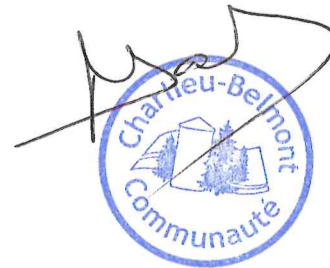
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise Charlieu Belmont Communauté à prendre une participation au capital de la SPL2F, à hauteur de 13 500 € maximum, représentant 6% du capital social,
- approuve le projet de statuts de la SPL2F, annexé à la présente délibération,
- autorise M. le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération,
- dit que la dépense sera prévue en section d'investissement du budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251016-DELIB2025-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025
Publication : 21/10/2025